

PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS

651 Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, ou de tout autre Acte ou toute autre Loi, au versement, à même le Fonds du revenu consolidé, à la veuve de feu Pierre Trudelle, ancien commis du ministère de la Marine à Québec, des contributions, sans intérêt, versées par feu Pierre Trudelle à la caisse des pensions du service civil 790 03

SERVICE AÉRIEN

(Contrôle et surveillance confiés au ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements en vertu de l'arrêté en Conseil C.P. 529 du 10 février 1948)

Division de la radio

652 Emission de permis de postes récepteurs (ministère des Transports seulement)—Crédit supplémentaire 344,000 00

ENTREPRISES DE L'ÉTAT

DÉFICITS

TRANSPORTS

660 Montant additionnel en excédent de la somme de \$707,000 déjà votée, pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1948-1949 à la Canadian National Railway Company (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à affecter par la Compagnie du National au paiement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du bac transbordeur et des termini de l'Île du Prince-Edouard au cours de l'année civile 1947—Crédit supplémentaire 224,855 96

661 Somme requise pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1947-1948 à la Canadian National Railway Company (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à affecter par la Compagnie du National au paiement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) au cours de l'année civile 1947, mais à l'exclusion des sommes imputées sur la Part de propriétaire du Réseau des chemins de fer Nationaux, tel que défini au chapitre vingt-deux des Statuts du Canada, 1937:

Chemins de fer Nationaux du
Canada, à l'exclusion des
lignes de l'Est \$ 5,280,432 77
Lignes de l'Est 10,604,761 51

15,885,194 28